

LA VIE DU SDEPA

LE MOT DU PRÉSIDENT



DE L'AMBITION POUR 2018!

2018 sera une année importante pour le SDEPA à plus d'un titre. Outre la création d'une Société d'Économie Mixte dédiée aux énergies renouvelables et la mise en œuvre des nouveaux marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre et d'entretien de l'éclairage public, le SDEPA engagera avec ENEDIS, les négociations locales sur le renouvellement du contrat relatif à la concession de distribution électrique. Par ailleurs, suite au conventionnement avec la Région, de nombreuses actions seront également engagées pour mettre en œuvre la transition énergétique sur nos territoires. Ces actions s'organiseront en relation avec les communes bien sûr, mais également avec les intercommunalités autour de l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), ce qui constitue une première pour le SDEPA. Dans la continuité des années précédentes, le SDEPA portera l'ensemble de ces projets au service des collectivités et des usagers du Béarn et du Pays-Basque, avec ambition et détermination. Je vous souhaite à toutes et tous, une excellente année 2018.

**Le Président,
Barthélémy BIDÉGARY**

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE SDEPA

Une page d'histoire du SDEPA s'est tournée en ce mardi 7 novembre 2017. En effet, suite à son élection en tant que Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques le 24 septembre 2017 et conformément à la loi, Denise SAINT-PÉ ne pouvait plus exercer de fonctions au sein d'un exécutif local et par voie de conséquence, la Présidence du SDEPA. Barthélémy BIDÉGARY, Maire d'Urcuit lui succède.



Après 22 années passées à la tête de l'établissement depuis sa première élection en 1995, Denise SAINT-PÉ a vécu et accompagné les nombreuses mutations qui ont émaillé le paysage énergétique et institutionnel, tant au niveau national qu'au niveau local.

Durant cette période, 6 lois relatives à l'énergie, 4 lois réformant les collectivités territoriales et 2 tempêtes mémorables en 1999 et 2009, ont dû être digérées, pour amener le SDEPA là où il en est aujourd'hui, c'est-à-dire, au rang de première intercommunalité du département regroupant l'intégralité des communes et traitant de l'ensemble des problématiques énergétiques territoriales.

Le nouveau Président, Barthélémy BIDÉGARY, a souligné qu'en demeurant membre du Bureau et qu'en poursuivant ses fonctions de Vice-Présidente de la FNCCR, Denise SAINT-PÉ

continuera à accompagner l'action du SDEPA au cours des prochaines années.

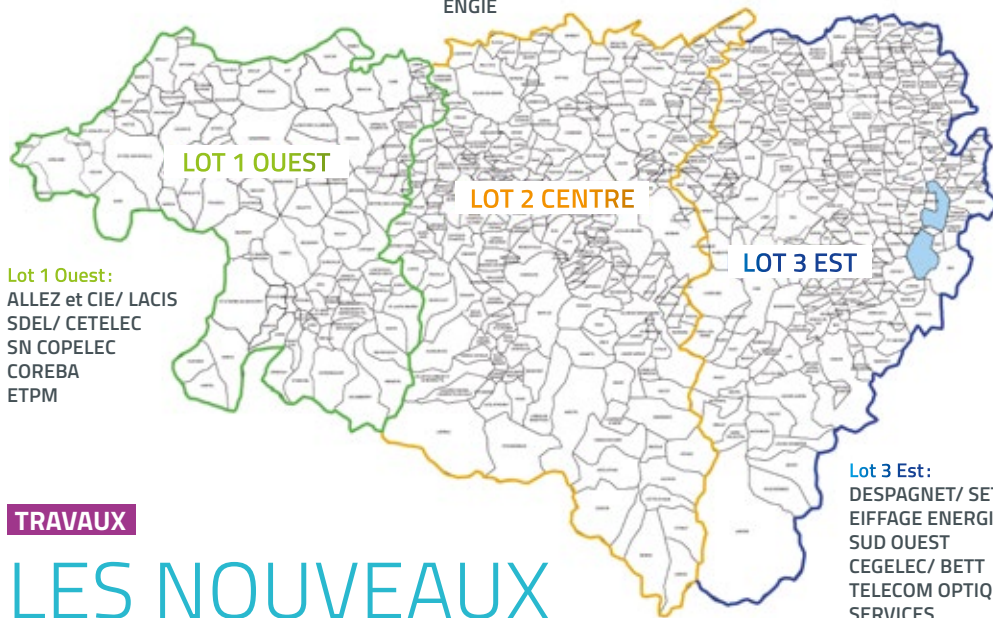
De son côté, Barthélémy BIDÉGARY a rappelé qu'en tant que 1er Vice-Président du SDEPA, il avait durant plusieurs exercices, pu prendre la mesure des grands enjeux énergétiques et donc des axes de travail de l'établissement ainsi que de la philosophie d'accompagnement des communes qui en découle. Indiquant par ailleurs que sa Présidence s'inscrirait dans une logique de continuité mais également de développement, le nouveau Président a rappelé qu'en tant que Maire de la commune d'URCUI qui a récemment changé de régime d'électrification, il connaît parfaitement les problématiques locales et les enjeux du service public de la distribution électrique.

Une page se tourne, mais le livre du SDEPA continue de s'écrire!

LE FIL D'INFOS

du SDEPA

Lot 2 Centre:
BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
SOCAIEC
COPLAND/ SUD RÉSEAUX
ENGIE



Lot 1 Ouest:
ALLEZ et CIE/ LACIS
SDEL/ CETELEC
SN COPELEC
COREBA
ETPM

Lot 3 Est:
DESPAGNET/ SETREL
EIFFAGE ENERGIE
SUD OUEST
CEGELEC/ BETT
TELECOM OPTIQUE
SERVICES

TRAVAUX

LES NOUVEAUX MARCHÉS ATTRIBUÉS!

L'ensemble des précédents marchés arrivant à leur terme au 31 décembre 2017, il était nécessaire d'anticiper cette échéance pour assurer une continuité de service dès ce début d'année 2018. Aussi, dès le printemps 2017, les équipes techniques, juridiques et financières du SDEPA, se sont mises au travail pour élaborer les nouveaux dossiers de consultation qui ont abouti à des attributions fin 2017.

Travaux : mieux prendre en compte les besoins des communes et accélérer l'utilisation des crédits disponibles.

L'allotissement géographique de l'ancienne formule de marché, se traduisant par l'attribution de 20 lots à des titulaires seuls responsables de leur lot, avait des avantages (activité sectorisée et exclusive pour une entreprise) mais également des inconvénients, car l'avancée des travaux dépendait de la capacité de l'entreprise à mobiliser des moyens pour les réaliser.

Avec le nouvel allotissement sur trois grands secteurs géographiques multi-attributaires, le SDEPA pourra indifféremment faire appel à toutes les entreprises titulaires du lot (4 à 5 selon les lots) pour réaliser les travaux. Une commune pourra voir intervenir des entreprises différentes sur son territoire, y compris simultanément. Cette formule aura également l'avantage d'accélérer le rythme de réalisation des études et travaux et donc, de faciliter la

récupération dans des délais plus rapides, des financements dont bénéficie le SDEPA (État, Département, ENEDIS) et au final, les communes!

Maîtrise d'œuvre et prévention sur les chantiers : davantage de moyens humains!

Les chantiers seront suivis par deux équipes de maîtrise d'œuvre. L'une interne au SDEPA faisant appel à l'ensemble des techniciens de l'établissement et qui gèrera les opérations d'enfouissements coordonnés en communes urbaines. L'autre externe, au travers du Cabinet CETRA, qui suivra tous les travaux en rural.

Au total, ce seront 7 techniciens qui assureront le suivi technique des opérations, sachant que le Cabinet FOSEC Prévention, contrôlera de son côté la sécurité sur les chantiers et la situation administrative des ouvriers du point de vue du droit du travail (travailleurs détachés, sous-traitants, intérimaires...).

Enfin, la communication sera assurée par la mise en place de panneaux de chantiers rappelant la maîtrise d'ouvrage du SDEPA sur les opérations.



Le SDEPA vient d'attribuer les nouveaux marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre et de plans de prévention des risques sur chantiers, ceux-ci prenant effet au 1^{er} janvier 2018.

BRÈVE

LE CHÈQUE ÉNERGIE REMPLACE LES TARIFS SOCIAUX À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2018

Le chèque énergie, expérimenté dans quatre départements depuis 2 ans, est généralisé en 2018 dans tous les départements.

Les bénéficiaires actuels des tarifs sociaux ont reçu une lettre leur annonçant la suppression de ces tarifs le 31 décembre 2017. Ils continueront cependant à bénéficier des droits liés jusqu'au 30 avril 2018 : absence de frais en cas de rejet de paiement et interdiction de réduction de puissance pendant la trêve hivernale notamment.

Les personnes éligibles au chèque énergie le recevront automatiquement aux environs du mois d'avril. Les critères d'éligibilité du chèque énergie et des tarifs sociaux ne sont pas les mêmes.

TRAVAUX

LA CHALEUR « VERTE » ARRIVE À SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

À la demande de la Communauté de Communes de Garazi Baigorri, le Syndicat D'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) en partenariat avec les communes de Saint-Jean-Pied-de-Port et d'Ispoure, a décidé d'engager la construction d'un réseau de chaleur bois pour alimenter divers bâtiments sur ce territoire.

Ainsi, fin 2016, suite à consultation, le SDEPA a confié à Dalkia la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance durant 4 ans d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie centralisée fonctionnant au bois. Ce réseau de chaleur est conçu pour satisfaire les besoins énergétiques de la piscine intercommunale mais aussi de la Fondation Luro et de l'EHPAD Adindunen.

Des travaux menés tambour battant

Les travaux ont été menés sur divers fronts distincts.

D'une part, le chantier consistait à réaliser les tranchées nécessaires à la pose des canalisations isolées, qui transportent l'eau surchauffée produite par la chaufferie, aux différents abonnés. Ce réseau enterré est long de 1 300 m.

D'autre part, les travaux ont porté sur la création de la chaufferie qui se compose de deux chaudières bois de 200 kW chacune et d'une chaudière gaz propane de 900 kW en secours.

Une fois le réseau réalisé et la chaufferie construite les travaux se sont orientés vers les sous stations. Ces petites installations situées dans des locaux techniques au pied de chaque bâtiment, permettent de récupérer la chaleur produite par la chaufferie centrale pour la diffuser par l'intermédiaire d'échangeurs de chaleur.



C'est donc à la rentrée 2017 que les premiers tests de fonctionnement ont été effectués.

Un outil de transition énergétique

Le réseau de chaleur bois de Saint-Jean-Pied-de-Port constitue une avancée concrète en matière de transition énergétique et de préservation de l'environnement et s'inscrit tout à fait dans la démarche TEPOS (Territoire à Énergie Positive) dans laquelle s'est engagée la Communauté de Communes.

En effet, la biomasse est utilisée sous forme de plaquettes forestières qui proviennent de la SCIC Sugarai.

S'agissant d'un projet de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables, garantissant par ailleurs un prix de la chaleur produite inférieur à celui obtenu avec des énergies conventionnelles (fioul, gaz), il bénéficie du soutien financier de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Nouvelle Aquitaine.

BRÈVE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ONT LE VENT DANS LE DOS !

En 2017, la bonne dynamique des filières renouvelables électriques s'est confirmée. Les puissances raccordées sur l'ensemble du territoire national ont dépassé les 49 GW pour assurer une part proche des 22 % de la consommation électrique du pays.

L'éolien réalise sa meilleure année en termes de puissances raccordées, le photovoltaïque poursuit son évolution vers l'autoconsommation, les filières biomasses continuent de se développer.

Tels sont les principaux constats du huitième "Baromètre des énergies renouvelables électriques en France".

INTERCOMMUNALITÉ

LE SDEPA ACCOMPAGNE LES EPCI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

Elaboration de Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), production d'électricité, de chaleur ou de bio gaz à partir des énergies renouvelables, les collectivités territoriales sont désormais acteurs de la transition énergétique. Le SDEPA est plus que jamais à leur côté.

Il est loin le temps où le SDEPA ne traitait que d'électrification rurale avec les communes. Aujourd'hui, suite à la loi NotRe et à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, toutes les problématiques énergétiques territoriales sont abordées, avec les communes et les intercommunalités dorénavant, ce qui est une nouveauté.

Ainsi, 3 PCAET vont être engagés cette année entre le SDEPA et les Communautés de Communes des Luys en Béarn, Nord Est Béarn

et Pays de Nay, cette dernière ayant également confié au SDEPA le portage d'une centrale photovoltaïque au sol.

Quant aux réseaux de chaleurs bois réalisés par le SDEPA, qui visent à structurer la filière bois amont, ils sont autant d'exemples de projets transversaux engagés, mis en place dans un cadre coopératif. Les résultats sont probants du côté de l'ex-communauté de communes du canton d'Arzacq et des anciennes communautés de Garazi Baigorri et de Soule.

LE FIL D'INFOS

du SDEPA



La rencontre, organisée au SDEPA au mois d'octobre dernier entre Alain ROUSSET et les représentants de tous les syndicats d'énergie de Nouvelle Aquitaine, a permis de formaliser une feuille de route très ambitieuse avec la Région pour les trois prochaines années.

ÉNERGIE ET TERRITOIRE

CONTRAT SDEPA-RÉGION, C'EST PARTI!

La Région intervient en tant que chef de file de la transition énergétique et est chargée d'élaborer le volet « énergie » du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Alain ROUSSET a parfaitement mesuré l'intérêt de s'appuyer sur les Syndicats d'Énergie départementaux pour mener à bien ses politiques de territoire en la matière, car pour lui « les Syndicats d'Énergie ont le savoir-faire, une longue histoire et la Région n'a pas vocation à se substituer aux acteurs locaux ».

Plusieurs thèmes ont été mis en exergue avec une vraie volonté commune de participer à la transition énergétique nationale au travers notamment d'actions en faveur du développement des énergies renouvelables, que ce soit le photovoltaïque, le bois énergie ou les énergies marines.

Mais la recherche et l'innovation ont également été au cœur des discussions, au travers par exemple des nouvelles technologies de stockage de l'énergie en cours de mise au point sur le bassin de Lacq, sachant que sur les motorisations de nouvelle génération Alain

ROUSSET a indiqué qu'il « croyait beaucoup à l'hydrogène ». La question de l'aménagement du territoire et de l'emploi a également été abordée, les syndicats rappelant que les réseaux de distribution électrique étaient un vecteur important d'équilibre des territoires.

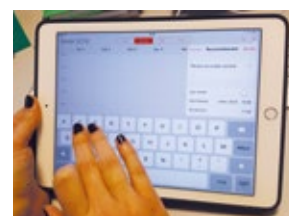
Alain ROUSSET a largement confirmé cette approche, en indiquant que « la politique d'investissement sur les réseaux menée par les Syndicats d'Énergie, doit plus que jamais se poursuivre pour permettre une desserte électrique de qualité partout ».

Le monde économique ne peut pas être pris en otage par des coupures d'électricité ou des tensions fluctuantes, les process industriels n'étant pas adaptés à cette situation.

Enfin, le sujet des économies d'énergie a également été débattu au travers des dispositifs d'amélioration thermique des logements qui seront prochainement mis en œuvre par la Région et auxquels les syndicats d'énergie pourraient bien participer.

La feuille de route est ambitieuse mais les Syndicats d'Énergie et en particulier le SDEPA, sont prêts à relever le défi !

AGENDA



3 FÉVRIER

Comité Syndical à Mauléon

5 MARS

Réunion du Bureau Syndical

17 MARS

Réunion du Comité Syndical à Mauléon

AVRIL/ MAI

Réunions de secteurs